

**PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES**  
**APPUYER LA DEMANDE POUR GARANTIR QUE TOUS LES ENFANTS PROFITENT DE**  
**MESURES DE PROTECTION ET D'AIDE SPÉCIALES**  
**(GARANTIR LES DROITS DES ENFANTS À FORTE MOBILITÉ)**

**Nous, soussignés, citoyens du Canada, désirons porter à l'attention de la Chambre des communes :**

**ATTENDU QUE** la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) est un traité sur les droits de la personne qui énonce les droits civils, politiques, économiques, sociaux, sanitaires et culturels des enfants; la Convention définit un enfant comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans;

**ATTENDU QUE** le premier paragraphe de l'article 3 de la CNUDE nous dit que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les actions concernant les enfants;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada a ratifié la CNUDE le 12 décembre 1991 et est responsable du soin des enfants comme indiqué dans le programme national en faveur de l'enfance et l'Entente-cadre sur l'union sociale; ces responsabilités s'étendent à des projets avec les provinces et territoires qui ont mis sur pied des programmes, notamment la Prestation nationale pour les enfants, l'initiative de développement de la petite enfance et le Cadre multilatéral pour l'Apprentissage et la garde des jeunes enfants;

**ATTENDU QUE** les fonds « Logement d'abord » sont des fonds universels, seulement pour le particulier adulte, sans allocation supplémentaire pour un parent ayant des enfants et que le montant est fixé à un taux par adulte, ce qui prive les enfants encore davantage;

**ATTENDU QUE** de nombreux enfants ne reçoivent pas l'Allocation canadienne pour enfants et des allocations spéciales pour enfants, puisqu'ils sont pris en charge de façon informelle lorsque les personnes qui en sont responsables ne sont pas admissibles à la déduction fiscale pour un enfant et qu'elles ne peuvent donc pas établir le droit au paiement mensuel;

**ATTENDU QUE** le degré de souplesse dont disposent les gouvernements provinciaux et territoriaux a entraîné des écarts importants dans les services et les programmes à l'échelle du pays; ce qui constitue une violation directe des obligations du Canada en tant que signataire de la CNUDE, certaines sous-populations d'enfants ne tirent systématiquement aucun avantage des programmes susmentionnés;

**ATTENDU QUE** le potentiel des enfants est perdu en raison de leur invisibilité relative et de l'absence de normes exigeant qu'ils soient pris en compte;

**PAR CONSÉQUENT, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada, qui a accepté de respecter les normes de la CNUDE, de reconnaître les obstacles au sein de ses propres systèmes de versement direct aux familles et d'y remédier; que les services financés, comme l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance, offrent du financement pour le soutien aux enfants; l'Allocation canadienne pour enfants ou les allocations spéciales pour enfants à tous les enfants; définissent des normes concernant le transfert canadien en matière de programmes sociaux afin de garantir que tous les enfants, sans aucune forme de discrimination, profitent de mesures de protection et d'aide spéciales pour leur permettre d'améliorer leur qualité de vie et de recevoir les mêmes avantages que ceux auxquels ils ont droit en vertu de la CDE; réduisent le niveau de privation matérielle des enfants à forte mobilité pour des raisons liées à l'itinérance, aux dépendances ou à l'incarcération des parents, ou à l'expérience du gouvernement en matière de soins; réduisent les disparités entre les provinces et les territoires qui excluent les enfants qui se trouvent dans des situations qui ne sont pas prises en compte dans les règles d'admissibilité actuelles et d'augmenter le soutien aux enfants avec un niveau d'exclusion très élevé.**

Nom	Signature	Adresse	Code postal
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

**Prière de retourner en franchise postale à :** Peter Julian, député de New Westminster—Burnaby  
(Available in English) Pièce 203, édifice Wellington, Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Fold here

Plier ici

Fold here

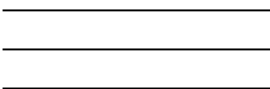
Plier ici

Fold here

Plier ici

Fold here

Plier ici



Ne pas  
affranchir

Peter Julian, député  
Pièce 203, édifice Wellington  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Fold here

Plier ici

Fold here

Plier ici

Fold here

Plier ici

Fold here

Plier ici

Fold here

Plier ici

Fold here

Plier ici

Fold here

Plier ici

Fold here

Plier ici